



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE 2009

RÉSULTATS DES VOTATIONS

ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'AI PAR UN RELÈVEMENT TEMPORAIRE DES TAUX DE LA TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE TVA	54.5% OUI
ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LA SUPPRESSION DE L'INITIATIVE POPULAIRE GÉNÉRALE PARTICIPATION	67.9% OUI 40.8%



STEPHAN KUSTER, THOMAS MILIC ET THOMAS WIDMER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable : PD Dr. Thomas Widmer
Analyses/commentaires : Stephan Kuster, Dr. Thomas Milic, PD Dr. Thomas Widmer

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Laura Kopp, Stefan Agosti
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Georges Ulrich
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Support CATI : Julia Kolb
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2009) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Thomas Milic, Stephan Kuster, Thomas Widmer (2009) : analyse de la votation fédérale du 27 septembre 2009, gfs.bern et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 27.09.2009	4
A PROPOS DE LA MÉTHODE	6
IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	8
Importance accordée à l'objet	8
Participation	8
Formation de l'opinion – Difficulté et moment du choix	9
ARRÊTÉ FÉDÉRAL RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ PAR UN RELÈVEMENT TEMPORAIRE DES TAUX DE LA TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE (FINANCEMENT ADDITIONNEL AI)	11
Situation initiale	11
Profil du vote	12
Perception	15
Motifs du choix	15
Arguments pour et contre	17
ARRÊTÉ FÉDÉRAL DU 19.12.2008 PORTANT SUPPRESSION DE L'INITIATIVE POPULAIRE GÉNÉRALE	21
Situation initiale	21
Profil du vote	22
Perception	25
Motifs du choix	25
Arguments pour et contre	28
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	30

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 27.09.2009

Le 27 septembre 2009, le souverain suisse se prononçait sur deux objets. D'une part sur l'arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire de la TVA (en bref: financement additionnel de l'AI) et d'autre part sur l'arrêté fédéral concernant la suppression de l'introduction de l'initiative populaire générale (suppression de l'introduction de l'initiative populaire générale). Comparativement à d'autres, les deux objets ont été acceptés avec une participation relativement faible de 40.8 pour cent.

Alors que les votant-es n'ont eu aucune peine à se prononcer sur le financement additionnel de l'AI, le contenu de l'initiative populaire générale était peu connu, ce qui rendait la prise de décision assez difficile. De 1993 à 2008, au niveau de l'importance, seuls quatre objets obtenaient des valeurs plus basses que l'initiative populaire générale. En conséquence, le souverain faisait preuve du degré de méconnaissance correspondant.

La votation concernant le financement additionnel de l'AI

La conformité du comportement de vote des partisans des partis par rapport aux mots d'ordre est impressionnante. Alors que, conformément à la recommandation de leur parti, les sympathisant-es de l'UDC rejetaient massivement cet objet, les partisans des Verts et du PS l'approuvaient nettement. Notre échantillonnage a montré que les partisans des deux partis du centre, PDC et PRD, déposaient eux aussi majoritairement un « oui » dans l'urne. Le comportement des camps idéologiques montre encore davantage ce fossé entre le centre, la gauche et la droite (extrême). Une importante majorité des personnes qui se classaient à gauche et au centre du spectre politique approuvaient cet objet, alors que le rapport entre le « oui » et le « non » était un peu plus équilibré dans le camp modéré de droite. En revanche, les personnes qui se situaient à l'extrême droite ont rejeté le financement additionnel de l'AI avec une grande probabilité.

En outre, parmi les caractéristiques politiques, on note l'influence importante exercée par la confiance placée dans le Conseil fédéral: les personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont généralement suivi la recommandation de ce dernier. En revanche, les personnes méfiantes envers le gouvernement central ignoraient majoritairement la position de celui-ci. Globalement, le comportement de vote était fortement marqué par les variables politiques. Par contre, les caractéristiques sociales des groupes n'ont joué pour ainsi dire aucun rôle lors du vote.

L'analyse des motifs du choix montre avant tout que, malgré les réserves émises par rapport à une augmentation des impôts, un nombre considérable d'électrices et d'électeurs étaient prêts à la prendre en compte au profit d'un assainissement de l'AI. En revanche, la décision de voter « non » a essentiellement été motivée par deux raisons: le rejet d'une augmentation des impôts, dont nombre de personnes doutaient qu'elle reste provisoire, et le point de vue selon

lequel l'AI pouvait ou devait être assainie uniquement par le biais de la lutte contre les abus. Pris individuellement, les arguments avancés pendant la campagne par les adversaires et les partisans n'ont eu aucun effet décisif sur le vote. En effet, ils étaient majoritairement acceptés par tous les votant-es confondus. Toutefois, dans leur concomitance, les arguments ont préparé de manière décisive le terreau de la décision.

La votation sur la suppression de l'initiative populaire générale

L'objet n'a guère suscité d'intérêt. C'est pourquoi le pourcentage de personnes qui ne connaissaient rien ou peu de choses du contenu a été comparativement élevé. Cela se remarque déjà au nombre de personnes qui, à la question de savoir quel était le sujet de cette votation, ont été incapables d'apporter une réponse substantielle. Ce pourcentage se situe juste au-dessus de cinquante pour cent, même chez les participant-es au vote.

La plupart des caractéristiques politiques n'ont eu que peu d'influence sur le comportement de vote. Chez les partisans des cinq plus importants partis, la part de « oui » se situe dans une fourchette comprise entre 57 pour cent (UDC) et 75 pour cent (Les Verts). On ne remarque pas non plus de différence significative entre la gauche et la droite en ce qui concerne le comportement de vote. Une seule variable politique a cependant joué un rôle décisif: la confiance dans le gouvernement. Dans un contexte de votation caractérisé par l'absence quasi-totale de signaux d'élites, qui auraient pu être utiles à la formation de l'opinion, la recommandation du Conseil fédéral était probablement la plus connue et a donc été suivie par les personnes qui lui faisaient confiance.

Cette hypothèse se trouve également confirmée par le fait qu'un nombre particulièrement élevé de votant-es ont justifié leur choix de vote par l'application de recommandations, dont entre autres celles du Conseil fédéral. Chez les partisans de l'objet, les slogans et les recommandations de vote occupaient la seconde position parmi les motifs du choix. Seule l'inapplicabilité, resp. la non-utilisation de cette initiative a été mentionnée plus fréquemment comme motif pour le « oui ». En revanche, 21 pour cent des personnes qui avaient opté pour le « non » ne savaient pas (plus) pourquoi elles s'étaient exprimées en défaveur de l'objet, 15 pour cent ont fait des remarques sans rapport avec le contenu et un autre cinquième a apparemment confondu le oui avec le non. Ce qui représente une nouvelle preuve du manque d'information des électrices et électeurs.

Le test effectué au moyen des arguments a également révélé les difficultés du souverain en matière d'évaluation de l'objet. La part de réponses « ne sais pas » est substantiellement plus élevée pour la suppression de l'initiative populaire générale que pour celle concernant le financement additionnel de l'AI. En outre, les réponses parfois contradictoires aux arguments pour et contre indiquent également qu'en raison d'un profond désintérêt et de l'absence de campagne électorale, les électrices et électeurs ont été dépassés par les explications fournies.

A PROPOS DE LA MÉTHODE

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de onze jours après la votation du 27 septembre 2009. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ) a effectué l'analyse des données. Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 55 enquêteurs/enquêteuses. En tant qu'instance de contrôle, gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondé-es a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1007 ayants-droit au vote, dont septante pour cent sont originaires de Suisse alémanique, 24 pour cent de Suisse romande et six pour cent de Suisse italophone. La marge de confiance pour l'ensemble des sondé-es se situe à +/- 3.1 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

	Participation en %	Financement additionnel de l'AI % Oui	Suppression de l'initiative populaire générale % Oui
Suisse	40.8	54.5	67.9
ZH	40.4	54.8	71.4
BE	39.5	54.2	69.5
LU	39.5	53.1	66.4
UR	56.7	43.3	53.5
SZ	38.9	42.3	61.1
OW	39.9	43.0	66.6
NW	41.2	45.3	68.0
GL	39.7	44.9	66.6
ZG	49.1	49.2	65.1
FR	41.7	59.1	66.2
SO	41.5	46.2	59.8
BS	44.6	62.7	68.8
BL	38.1	57.2	72.0
SH	63.6	44.6	58.3
AR	44.2	44.9	65.3
AI	35.0	35.7	60.9
SG	42.4	46.1	64.3
GR	32.5	57.1	68.9
AG	37.6	48.6	62.2
TG	40.6	40.7	63.0
TI	32.5	52.3	64.4
VD	44.9	63.6	75.1
VS	42.5	61.7	63.4
NE	42.0	64.1	66.7
GE	50.0	65.9	74.6
JU	33.4	64.7	63.0

Source: <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Importance accordée à l'objet

Le 27 septembre 2009, le souverain suisse se prononçait sur deux objets. D'une part sur l'arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire de la TVA (en bref: financement additionnel de l'AI) et d'autre part sur l'arrêté fédéral concernant la suppression de l'initiative populaire générale (suppression de l'introduction de l'initiative populaire générale). Comparativement à d'autres, les deux objets ont été acceptés avec une participation relativement faible de 40.8 pour cent.

Les sondé-es ont pu évaluer l'importance des deux objets soumis au vote, tant personnelle que pour le pays, sur une échelle entre zéro (sans importance) et dix (très important). Une importance au-dessus de la moyenne a été accordée au financement additionnel de l'AI, tant pour soi-même que pour la nation. En revanche la suppression de l'introduction de l'initiative populaire générale obtenait des valeurs très faibles.¹ L'importance accordée se situe même en-dessous de celle qui concernait la révision des droits populaires (2003). Ce résultat relatif à la suppression d'un droit populaire n'est pourtant guère étonnant, vu que ce droit n'a jamais été utilisé.

Tableau 1.1 : Perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même

Importance pour...	Financement additionnel de l'AI		Suppression initiative populaire	
	le pays	personnelle	le pays	personnelle
Pertinence du score (moyen arithmétique)	7.5	6.0	4.9	3.1
n	936	952	798	872
Moyenne 1993-2008	6.7	5.3	6.7	5.3

© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009

Participation

Si la participation a été relativement faible, les facteurs déterminants sont toujours les mêmes : le niveau d'engagement politique et l'âge ont joué un rôle essentiel quant à la volonté de participer. Cependant, le tableau ci-dessous concernant les déterminants de la participation révèle un résultat inhabituel : le faible taux de participation des partisans de l'UDC. Il se situe nettement en dessous de celui des sympathisant-es du PSS, des Verts et du PDC. Apparemment les deux thèmes du 27 septembre 2009 n'ont guère réussi à mobi-

¹ Des 143 objets examinés entre 1993 et 2008, seuls quatre ont été qualifiés de moins importants que la suppression de l'initiative populaire générale.

liser les partisans de l'UDC, d'autant plus qu'au moment de cette votation débutait la campagne pour leur propre initiative anti-minarets.

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pour cent des participant-es

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré) ^a	40.8	1001	
Intérêt à la politique			.56***
Très intéressé-e	80	157	
Assez intéressé-e	58	406	
Pas vraiment intéressé-e	13	295	
Pas du tout intéressé-e	5	133	
Age			.37***
18 à 29 ans	12	226	
30 à 39 ans	35	171	
40 à 49 ans	42	177	
50 à 59 ans	51	160	
60 à 69 ans	59	160	
70 ans et plus	67	108	
Sympathie pour un parti			.24***
PSS – Parti socialiste suisse	55	147	
PDC – Parti démocrate chrétien	55	78	
PRD – Parti libéral démocratique	43	146	
UDC – Union démocratique du centre	37	131	
Les Verts	(50)	(38)	
Sans parti	26	237	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. [©] ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009			

Formation de l'opinion – Difficulté et moment du choix

La formation de l'opinion s'est déroulée de manière diverse : la décision concernant le financement additionnel de l'AI, un sujet fortement controversé lors de la campagne et qui, aux yeux du souverain, présentait une importance bien plus élevée que la suppression de l'initiative populaire générale, a été relativement facile à prendre. 71 pour cent des participant-es n'ont pas éprouvé de difficultés particulières à faire leur choix. Il en allait tout autrement de l'initiative populaire générale : il faut tout d'abord relever que 16 pour cent des votant-es ne souvenaient pas (plus) si la décision avait été difficile à prendre ou non. Ce chiffre indique

déjà qu'un grand nombre de personnes n'ont guère accordé d'attention à ce texte. Ensuite 42 pour cent d'entre elles ont avoué avoir eu de grandes difficultés à se décider. Il n'est pas pensable que cette difficulté résulte d'une ambivalence des informations, mais plutôt qu'elle a été la conséquence d'une insécurité due à la désinformation. Ce qui s'est traduit, au moins partiellement, sur le moment du choix : plus d'un tiers des participant-es n'ont réussi à se forger une opinion définitive concernant l'initiative populaire générale que dans la dernière semaine avant la votation.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pour cent des participant-es (n=558)

	Financement additionnel de l'AI	Suppression initiative populaire générale
Moment du choix		
Clair dès le début	27	21
2 à 6 semaines avant la votation	45	42
1 jour à une semaine avant la votation	29	37
Difficulté du choix		
Plutôt facile	71	42
Plutôt difficile	26	42
Ne sais pas, aucune réponse	4	16
© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009		

ARRÊTÉ FÉDÉRAL RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'AI PAR UN RELÈVEMENT TEMPORAIRE DES TAUX DE LA TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE (FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'AI)

Situation initiale

Le 27 septembre 2009, le souverain suisse devait se prononcer sur l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée, afin de permettre un financement additionnel temporaire de l'assurance invalidité. Le gouvernement et le Parlement estimaient ce financement additionnel nécessaire, afin d'assainir l'assurance invalidité fortement endettée. Une première étape dans ce sens avait déjà été franchie en 2007 lors de l'acceptation par le peuple et les cantons de la 5^e révision de l'AI. Les partisans du financement additionnel argumentaient que les mesures d'économie et de réinsertion contenues dans cette dernière ne suffisaient toutefois pas à couvrir l'énorme déficit de l'AI et que, par conséquent, une augmentation du taux de TVA à hauteur de 0.8 pour cent et limitée à sept ans était nécessaire. Il serait ainsi possible de compenser le déficit annuel de 1.5 milliards de francs de l'AI². La dette de l'AI² envers le fonds compensatoire de l'AVS devrait pouvoir être remboursée puisque, suite à l'acceptation de l'objet, un fonds compensatoire propre à l'AI serait créé dans lequel l'AVS verserait une seule et dernière fois 5 milliards de francs. C'est ce concept – qui nécessitait une modification de la Constitution et donc une votation populaire – que proposaient le gouvernement et le Parlement afin de désendetter l'assurance invalidité.

Cet objet a été soutenu par la gauche, les partis bourgeois et – à quelques exceptions près – aussi par les associations économiques. L'UDC a combattu la taxe temporaire à la valeur ajoutée. Elle pensait qu'il serait possible de réduire la dette vertigineuse de l'AI en luttant résolument contre les abus.

La campagne de votation a été morose. De ce fait, l'effet mobilisateur a également été faible : seuls 40.8 pour cent des ayants-droit au vote ont participé à la votation du 27 septembre 2009 (taux de participation moyen de 1991 à 2008 : 43.8%).³ En revanche, le résultat de la votation est longtemps resté ouvert. S'il est vrai qu'une majorité nette de 54.5 pour cent des participant-es a approuvé cet objet, le résultat de la majorité des cantons n'a été atteint que d'extrême justesse (12 à 11 cantons). Une fois encore, la carte politique de la Suisse montre le fossé qui s'est creusé dans un passé récent lors de certaines votations de politique européenne : la Suisse romande et les cantons urbains de Suisse alémanique ont opté pour le «oui», alors que les cantons campagnards de Suisse orientale et de Suisse intérieure rejetaient majoritairement cet objet.

² Actuellement, l'AI a une dette de 13 milliards de francs suisses auprès de l'AVS.

³ bfs.admin.ch

Profil du vote

L'analyse du profil montre que, pour cet objet, les caractéristiques sociales, tels que l'âge, le sexe et le niveau de formation n'ont eu aucune influence significative sur la décision de vote. Les caractéristiques politiques présentes dans le *tableau 2.1*, à savoir les affinités avec un parti, l'autoévaluation idéologique ainsi que certaines valeurs de référence en matière de politique sociétale ont été bien plus déterminantes.

Malgré la campagne de votation morose, les partisans des partis ont majoritairement suivi les recommandations de ces derniers. Dans le camp des partisans, la conformité de recommandation a été la plus importante chez les sympathisant-es des Verts : seuls quatre pour cent d'entre eux/elles ont rejeté cet objet. L'électorat UDC a été tout aussi respectueux de la ligne du parti : 83 pour cent ont voté contre le financement additionnel de l'AI. Dans notre échantillonnage, les partisans des deux partis du centre PDC et PRD ont majoritairement voté pour cet objet, tout comme les sympathisant-es du PSS. En conséquence, le fossé entre les adversaires et les partisans se situait le long du centre gauche et de la droite. Dans ce genre de votation, la décision prise par le groupe numériquement puissant des citoyen-nes lié-es au parti est souvent décisive. Leur comportement de vote montre que l'UDC n'a pas réussi à convaincre une nette majorité d'adopter ses revendications. Dans notre échantillonnage, les citoyen-nes indépendant-es d'un parti ont même approuvé l'objet à 57 pour cent. Le fossé entre le centre gauche et la droite (extrême) qui s'est fait jour lors de cette votation devient encore un peu plus évident si l'on observe le comportement de vote des camps idéologiques : les sondé-es qui se classent au centre ou à gauche du spectre politique se sont exprimé-es bien plus nettement en faveur de l'objet que les ceux/celles qui se classent à l'extrême droite. Parmi les personnes qui se classent dans le camp des modérées de droite, les «oui» et les «non» sont à peu près équilibrés (44 pour cent de oui, 56 pour cent de non).

A diverses reprises, des questions spécifiques de politique étrangère ont également été liées à l'objet de la votation. Effectivement, la position par rapport à la population étrangère a joué un rôle dans la décision de vote. Les partisans de l'égalité des chances pour les étrangers ont approuvé l'objet nettement plus souvent (68%) que les participant-es qui y étaient opposé-es (39%). Chez ces dernières/dernières, l'argument selon lequel un financement additionnel de l'AI entraînerait une «balkanisation» de l'AI a rencontré un écho particulièrement positif.

Finalement, la confiance dans le gouvernement a également exercé une forte influence sur le choix du vote. 69 pour cent des personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont ac-

⁴ Lorsqu'on teste un modèle multivariable qui comprend l'ensemble des variables politiques importantes, l'identification avec l'UDC s'avère être la variable la plus déterminante. La probabilité de voter non est quatre fois plus élevée pour les partisans de l'UDC que pour les partisans des autres partis – tout en maintenant la constance des autres caractéristiques politiques, tels que classement gauche droite et confiance dans le gouvernement.

⁵ La marge d'erreur de l'échantillonnage s'élève à 10.6 pour cent pour les partisans du PRD (avec une sécurité de 95 pour cent, la part « réelle » de personnes ayant voté oui se situe ainsi entre 48 et 70 pour cent), pour ceux du PDC à 12.8 pour cent (de ce fait, la part effective de oui se situe entre 48 et 74 pour cent, avec une sécurité de 95 pour cent). Des déclarations statistiques incontestables et dignes de foi concernant les rapports de majorité ne sont donc pas possibles, la valeur « réelle » pouvant se situer au-dessus ou au-dessous de la limite des 50%.

cepté cet objet. Chez celles qui sont méfiantes vis-à-vis du gouvernement, cette part est inférieure de 30 pour cent.

Tableau 2.1 : Financement additionnel de l'AI – Comportement d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté «oui»

Caractéristiques/catégories	% OUI ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	54.8%	558	
Sympathie pour un parti			.43***
PSS – Parti socialiste suisse	70	98	
PDC – Parti démocrate chrétien	61	56	
PRD – Parti libéral démocratique	59	82	
UDC – Union démocratique de centre	17	79	
Les Verts	(96)	(22)	
Sans parti	57	77	
Positionnement sur l'axe gauche / droite			.30***
Extrême gauche	(76)	(37)	
Gauche	67	131	
Centre	61	168	
Droite	44	95	
Extrême droite	26	66	
Valeur de référence : ouverture de la Suisse			.26***
Pour une Suisse ouverte	66	297	
Valeurs mixtes	41	185	
Pour une Suisse fermée	(39)	(41)	
Valeur de référence : égalité des chances pour étrangers			.25***
Pour une égalité des chances	68	155	
Valeurs mixtes	59	187	
Pour une inégalité des chances	39	183	
Confiance envers le gouvernement			.29***
Confiance	69	241	
Méfiance	39	225	
<p>^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. [©] ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009</p>			

Les caractéristiques politiques étaient tellement décisives pour la décision que les choix sociaux-démographiques sont restées sans effet. Si le fait d'être concerné jouait un certain rôle lors de la décision, il n'était pourtant pas particulièrement prédominant : il est vrai que les personnes qui perçoivent elles-mêmes des prestations AI ont nettement approuvé cet objet (89%). Mais le fait que l'on perçoive l'AI dans sa propre famille, resp. dans le cercle de ses connaissances, ou que l'on ne connaisse personne n'était pas déterminant pour le choix de vote.

Tableau 2.2 : Financement additionnel de l'AI – Comportement d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes qui ont voté « oui »

Caractéristiques/catégories	% OUI ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	54.8%	530	
Age			n.s.
18 à 29 ans	[58]	[36]	
30 à 39 ans	55	77	
40 à 49 ans	46	100	
50 à 59 ans	61	101	
60 à 69 ans	58	121	
70 ans et plus	53	95	
Sexe			n.s.
Féminin	58	247	
Masculin	52	283	
Niveau de formation			n.s.
Elevé	55	224	
Moyen	55	264	
Faible	[55]	[42]	
Prestations AI			n.s.
Ne perçoit aucune prestation	[89]	[18]	
Un membre de la famille perçoit des prestations AI	57	74	
Une connaissance perçoit des prestations	50	117	
Ne connaît personne qui perçoit des prestations AI	55	308	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009			

Perception

Parmi les différents aspects de l'objet, c'est la dimension des impôts qui a dominé dans la perception des sondé-es. Plus de la moitié des ayants-droit (56%) et presque 70 pour cent des participant-es ont lié spontanément l'objet à l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée. L'assainissement visé et le fait de décharger l'AVS n'ont été prédominants que pour une minorité des sondé-es. Cette situation initiale défavorable en soi pour les partisans est pourtant restée sans effet sur le résultat de la votation. Parmi les participant-es qui percevaient avant tout le contenu comme une augmentation d'impôt, 53.4 pour cent ont malgré tout voté en faveur du financement additionnel. Il s'agit là d'une première indication prouvant que, bien que ce financement additionnel ait été en premier lieu perçu comme une augmentation d'impôts, il existait une volonté manifeste de l'accepter au profit d'un assainissement de l'AI.

Tableau 2.3 : Financement additionnel de l'AI – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total % (n)	Participants % (n)	Non participants % (n)
Augmentation (provisoire) de la taxe à la valeur ajoutée	56 (561)	69 (280)	47 (279)
Décharge l'AVS	2 (22)	4 (17)	1 (4)
Assainissement de l'AI	12 (120)	12 (47)	12 (74)
Déclarations d'ordre général	2 (20)	3 (10)	2 (9)
Autres	4 (37)	5 (21)	3 (16)
Ne sais pas, aucune réponse	25 (249)	8 (34)	36 (211)
Total	100 (1009)	100 (409)	100 (593)

* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation.
© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009

Motifs du choix

Pour les partisans de l'objet, l'assainissement de l'AI était essentiel. Ce motif a été cité spontanément en premier par 30 pour cent des sondé-es. Un autre 16 pour cent a estimé que le financement additionnel était inéluctable et a indiqué comme motif principal le fait que l'on n'avait finalement aucun autre choix si l'on voulait assainir l'AI. Le sauvetage de l'AVS (8%) ainsi que divers autres raisons financières (10%) ont souvent été cités comme autres motifs de choix. Neuf pour cent des sondé-es ont approuvé cet objet par solidarité avec les bénéficiaires de l'AI. Les recommandations des partis, des autorités ou celles de la parenté et des connaissances n'ont été relevées comme motifs de choix que dans une moindre mesure, tant du côté des partisans que des adversaires. Ce qui est sans doute dû au niveau d'information relativement élevé des votant-es. Lorsque le taux d'information est important, la pertinence des méthodes heuristiques est faible.

Les motifs les plus fréquemment cités pour le « non » concernent les aspects financiers. L'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée a été très souvent mentionnée pour justifier le refus.

A plusieurs reprises, on a estimé qu'une augmentation des impôts durant une crise financière était réellement une mauvaise mesure. En outre, un nombre important de personnes ayant voté « non » mettaient en doute la durée limitée de l'augmentation de la TVA. Elles craignaient que celle-ci ne devienne définitive.

La critique la plus fréquemment citée en deuxième lieu est que ce financement additionnel ne réglait pas de manière durable les problèmes de l'AI. Plus d'un tiers (38%) des sondés ont justifié leur rejet de l'objet principalement pour cette raison. Au sein de ce groupe d'arguments, l'avis selon lequel il fallait d'abord maîtriser les abus en matière d'AI était particulièrement bien représenté. 14 pour cent des premières mentions allaient dans ce sens. En outre, quatre pour cent des personnes ayant voté « non » ont indiqué « connaître » des cas d'abus. On peut admettre que ces votant-es ont également voulu privilégier la lutte contre les abus plutôt qu'un financement additionnel.

Tableau 2.4 : Financement additionnel de l'AI – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs cités spontanément	Premières mentions en % (n)
Personnes qui ont voté « oui »	
Assainissement de l'AI	30 (88)
Assainissement inévitable de l'AI (« aucun autre choix »)	16 (46)
Déclarations positives d'ordre général	11 (33)
Divers motifs d'ordre financier	10 (29)
Solidarité, sympathie	9 (25)
Sauvetage de l'AVS	8 (23)
Concerné personnellement	6 (16)
Arguments convaincants	4 (10)
Recommandations	3 (10)
Autres	1 (3)
Ne sais pas / aucune indication	2 (8)
TOTAL	100 (291)
Personnes qui ont voté « non »	
Aspects financiers	42 (101)
dont : augmentation des impôts	27 (63)
Le problème reste non résolu	38 (90)
dont : maîtriser les abus de l'AI	14 (33)
Déclarations négatives d'ordre général	12 (28)
Connaît des abus	4 (10)
Recommandations	1 (1)
Autres	2 (5)
Ne sais pas / aucune indication	2 (5)
TOTAL	100 (240)

© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009

Arguments pour et contre

Les réponses des sondé-es aux arguments pour et contre montrent essentiellement une chose : une majorité de votant-es était d'accord avec le point de vue selon lequel les dettes de l'AI représentent un problème et justifient un financement additionnel. Le souverain s'est également déclaré majoritairement d'accord avec la plupart des arguments des adversaires. Néanmoins, les réflexions ont abouti à des conclusions de vote différentes. En conséquence, les divers arguments n'ont ouvert aucune perspective décisive, mais, comme nous le verrons plus tard, leur simultanéité a été convaincante pour le choix de vote.

Venons-en à présent aux différents arguments :

Trois des arguments pour sur quatre semblaient incontestés tant pour les adversaires que pour les partisans de l'objet :

- une majorité de votant-es et plus de 90 pour cent des personnes ayant voté «oui» approuvaient l'argument selon lequel un financement additionnel était indispensable en raison de l'endettement de l'AI. Même parmi les adversaires de l'objet, 57 pour cent des sondé-es reconnaissaient qu'il fallait procurer des moyens supplémentaires à l'AI.
- 76 pour cent de tous les votant-es étaient également d'accord avec l'argument selon lequel les dettes de l'AI pourraient entraîner des diminutions de prestations. De manière remarquable, cette déclaration a été approuvée par un nombre presque équivalent de personnes ayant voté «oui» et de personnes ayant voté «non» [75%, respectivement 76%].
- L'argument «pour» selon lequel la dissociation de l'AVS et de l'AI permettrait une utilisation plus économe de moyens financiers de l'AI, a même été accepté davantage par les adversaires que par les personnes ayant voté «oui» [84%, respectivement 79%].

Ces arguments «pour» ont donc paru évidents à un pourcentage important des ayants-droit au vote ; ils n'étaient cependant pas particulièrement judicieux en tant qu'arguments mobilisateurs en faveur de l'objet, puisqu'ils étaient également acceptés par ses adversaires, sans pourtant réussir à les faire changer d'avis.

L'argument «pour» selon lequel une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée déchargerait l'AVS était nettement plus controversé. Les positions des partisans et des adversaires ont été très différentes. Les personnes qui ont voté «oui» ont approuvé cet argument à 83 pour cent, alors qu'il n'a trouvé de résonance que chez 28 pour cent des adversaires. En outre, 78 pour cent des sondé-es qui étaient d'accord avec cet argument ont effectivement voté en faveur de cet objet. Comme on peut le voir dans l'analyse de la perception du contenu et des motifs cités spontanément, l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée a représenté un élément prépondérant pour les votant-es. Généralement la menace d'une charge supplémentaire dans le domaine des impôts n'est guère favorable à un objet soumis au vote. Dans ce cas – l'importante approbation de l'argument concernant la décharge de l'AVS en apporte la confirmation – les personnes ayant voté «oui» étaient apparemment prêtes à avaler les «couleuvres d'une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée» afin d'assurer le financement de l'AVS.

Parmi les arguments « contre », la déclaration selon laquelle il faudrait assainir l'AI en faisant des efforts d'économie et en luttant contre les abus, a été incontestée. 87 pour cent de tous les votant-es se sont déclaré-es d'accord avec cette affirmation. Pourtant la cohésion de comportement ne s'élève qu'à 49 pour cent. Cela signifie que seule une personne sur deux qui approuvait cet argument a ensuite voté contre cet objet. Les votant-es qui ont été d'accord avec cet argument, mais qui ont en même temps déposé un « oui » dans l'urne, pensaient apparemment que l'assainissement de l'AI ne pouvait pas être atteint uniquement par le biais de la lutte contre les abus, mais qu'elle devrait reposer sur deux piliers : les efforts d'économie et la lutte contre les abus d'une part et un financement additionnel d'autre part. Une majorité des votant-es a approuvé l'argument « contre » selon lequel une augmentation des impôts pendant la récession était une erreur. Si plus de la moitié des tenant-es du « oui » (54%) partageait également cet avis, cet argument n'a pourtant pas réussi à les convaincre de rejeter l'objet. La volonté d'accepter une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée afin d'assainir l'AI et l'AVS ressort aussi des réponses faites à cet argument.

Parmi tous les arguments concernant le financement additionnel, celui concernant la « balkanisation » a trouvé le moins de résonance auprès des votant-es. Seuls 41 pour cent d'entre eux/elles y ont souscrit. Cependant les positions des personnes ayant voté « oui » et de celles ayant voté « non » se différencient nettement dans ce domaine. Cet argument a essentiellement été approuvé par les sympathisant-es de l'UDC. Il n'a guère réussi à mobiliser les partisans d'autres partis ou les personnes sans parti.

L'argument des adversaires selon lequel le financement additionnel toucherait principalement les bas revenus en raison de l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée a rencontré 54 pour cent d'avis favorables sur l'ensemble des votant-es. Si un tiers (33%) des personnes ayant voté « oui » partageaient ce point de vue, elles ne se sont pourtant pas laissées convaincre de rejeter cet objet.

Tableau 2.5 : Financement additionnel de l'AI – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-es en pour cent

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Argument I «L'AI a 13 milliards de dettes et dépend d'un financement additionnel»	Total	75	20	4	66
	Oui	91	5	4	
	Non	57	39	5	
Argument II «Le financement additionnel de l'AI par le biais de la taxe à la valeur ajoutée décharge l'AVS et garantit les rentes de vieillesse»	Total	58	33	9	78
	Oui	83	11	6	
	Non	28	59	13	
Argument III «Si l'AI poursuit dans la voie de l'endettement, il s'ensuivra des réductions de prestations»	Total	76	17	7	55
	Oui	76	17	7	
	Non	75	17	8	
Argument IV «Un fonds AI plus indépendant de l'AVS forcera l'AI à gérer ses moyens financiers de manière plus économe»	Total	81	9	10	54
	Oui	79	10	11	
	Non	84	8	9	
Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Argument I «Augmenter les impôts en pleine récession est une erreur et pèse trop sur les personnes et sur l'économie»	Total	69	29	2	57
	Oui	54	42	4	
	Non	86	13	0	
Argument II «Il faudrait assainir l'AI par des mesures d'économies et en luttant davantage contre les abus»	Total	87	11	2	49
	Oui	81	17	2	
	Non	95	3	2	
Argument III «Le financement additionnel de l'AI accroîtra encore la balkanisation de l'AI»	Total	41	51	8	66
	Oui	25	67	8	
	Non	60	31	8	
Argument IV «Une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée en faveur de l'AI est injuste parce qu'elle pèse davantage sur les bas revenus»	Total	55	41	4	67
	Oui	33	62	5	
	Non	81	15	4	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 75% de tous les votant-es (91% des personnes qui ont voté «oui» ; 57% de ceux/celles qui ont voté «non») étaient d'accord avec le premier argument («L'AI a 13 milliards de dettes et dépend d'un financement additionnel»), 20% (5% des personnes qui ont voté «oui» et 39% de ceux/celles qui ont voté «non») l'ont rejeté et 4% (4%; 5%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 558 (pondéré).</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre-argument) votent alors effectivement «oui» (resp. non).</p> <p>[©] ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009</p>					

Position globale par rapport aux arguments :

Le test des arguments montre que les ayants-droit n'étaient que rarement totalement convaincus par les arguments des adversaires, resp. des partisans. Nombre d'entre eux/elles avaient apparemment une position ambivalente par rapport à l'objet. Il y a ambivalence lors d'une votation sur un objet lorsqu'un individu émet en même temps des réflexions positives et négatives. Afin de pouvoir corroborer cela de manière empirique, nous avons élaboré une position globale par rapport aux arguments⁶ dans laquelle nous avons intégré le point de vue par rapport à tous les arguments proposés. Cette position finale basée sur les arguments permet de supposer que le processus de formation de l'opinion lors d'une votation sur un objet découle d'une pesée concrète des motifs « pour » et « contre ». Lorsqu'une majorité des arguments parle en faveur d'un rejet, on vote « non ». Si toutefois les arguments favorables dominent, on accepte l'objet.

L'évaluation descriptive de cette position des arguments confirme tout d'abord les suppositions déjà émises en relation avec le test des arguments : une partie non négligeable des votant-es (19%) était apparemment tiraillée entre un « oui » et un « non ». Ce groupe d'ayants-droit au vote était d'accord, resp. pas d'accord tant avec les arguments « pour » qu'avec les « contre ». Il n'est dès lors pas étonnant que ce groupe ait manifesté des difficultés plus grandes à se décider et ait également pris sa décision plus tardivement. Une nette majorité de 70 pour cent a fait état d'une tendance à l'argumentation, toutefois pas trop marquée. Et ce n'est que chez onze pour cent des votant-es que l'on peut reconnaître une nette disposition à argumenter. Le résultat du test des différents arguments nous en apporte la confirmation, puisqu'aucun des arguments à lui seul n'a été décisif pour le vote.

En revanche, la position globale par rapport aux arguments – et donc le résultat final de la pesée de tous les arguments – a eu une influence énorme sur le comportement de vote (V de Cramer = .64***). Quiconque était négatif dans sa position par rapport aux arguments (chez ces personnes, les arguments « contre » étaient dès lors prépondérants), rejetait l'objet avec une très grande probabilité (85%). En revanche les personnes pour lesquelles les motifs « pour » étaient majoritaires, s'exprimaient à une écrasante majorité (83%) en faveur du financement additionnel de l'AI. Pour leur part, les votant-es ambivalent-es, une fois encore tiraillé-es entre le « oui » et le « non », se décidaient tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; chez eux le rapport des voix entre le « oui » et le « non » était de 44% à 56%. Bref, s'il est vrai que, pris isolément, les différents arguments n'ont eu aucun effet décisif sur la décision de vote, leur concomitance a pourtant exercé un énorme effet sur le comportement aux urnes. Cela confirme d'une part que les arguments de l'élite politique sont pris en compte et que d'autre part les votant-es décident sur la base d'arguments, à tout le moins lorsque les thèmes de la votation leur sont familiers.

⁶ Afin de pouvoir mesurer le degré de cristallisation de la position argumentative, les catégories de réponses concernant les huit arguments proposés ont été recodées. Quiconque était d'accord avec la position du Conseil fédéral, recevait la valeur 2, quiconque était « plutôt d'accord », la note 1. Quiconque s'abstenait de répondre obtenait la valeur 0. Quiconque contredisait énergiquement la position du Conseil fédéral se voyait accorder la valeur - 2, ceux/celles qui contredisaient sans conviction la valeur - 1. Les scores des différents arguments ont ensuite été additionnés. Un-e sondé-e pouvait ainsi totaliser un maximum de +16 points s'il/elle était totalement d'accord avec les autorités ; dans le cas contraire, il/elle obtenait -16 points. Quiconque avait une valeur de 0 (ou proche de 0) était en revanche extrêmement ambivalent.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL DU 19.12.2008 SUR LA SUPPRESSION DE L'INITIATIVE POPULAIRE GÉNÉRALE

Situation initiale

La base constitutionnelle pour une initiative populaire générale a été acceptée par le peuple et les cantons le 9 février 2003. Elle devait donner la possibilité aux citoyens de déposer une initiative rédigée en termes généraux. La différence par rapport à l'initiative en vigueur est qu'en cas d'acceptation, le degré normatif (constitutionnel ou légal), devait être défini après coup par le Parlement. Ce nouveau droit démocratique, accepté en 2003, nécessitait une loi d'application. Le Parlement a toutefois été dans l'impossibilité de définir le texte d'application pour une mise en œuvre pratique de l'initiative populaire générale. C'est la raison pour laquelle le gouvernement et le Parlement ont proposé à la population d'avaliser la suppression des articles constitutionnels correspondants.

La position du gouvernement et du Parlement a été largement soutenue par presque tous les partis et associations.⁷ Lors de la votation finale, il ne s'est trouvé quasiment personne dans les deux Chambres du Parlement pour ne pas soutenir la suppression du changement intervenu dans la Constitution en 2003.⁸ En conséquence, il s'agit ici d'un cas exemplaire de consensus entre les élites : à de très rares exceptions près, l'élite n'a envoyé aucun signal recommandant de rejeter cet objet. Il est vrai que les ayants droit au vote n'ont pas non plus perçu de signaux de soutien de la part de cette élite, puisqu'aucune discussion publique n'a eu lieu sur le thème soumis à votation. Tout comme les associations, les partis ont renoncé quasi totalement à s'engager dans la campagne avant la votation. Nous avons donc affaire à un cas très rare de votation, où la formation de l'opinion a eu lieu – en tous cas pendant une longue période – de manière quasi indépendante des signaux de l'élite. Le sondage préalable de l'Institut gfs.bern a donc présenté un chiffre sans doute record d'indécis (presque) jusqu'à la fin. C'est pourquoi, avant la votation, les partisans de l'objet ont craint⁹. Celle-ci n'a pas eu lieu. L'arrêté fédéral a été accepté par une solide majorité des deux tiers, ce qui a donc permis de supprimer à nouveau l'initiative populaire générale. La part de « oui » de 67.9 pour cent correspond presque au pourcentage réalisé lors de son introduction en 2003 (70.4%). Au vu de ces chiffres, on peut supposer que les ayants droit au vote ont (peut-être) suivi tard, mais pas trop tard du point de vue des partisans de l'objet, les recommandations de l'élite politique.

⁷ Sur le site internet du parlement (www.parlament.ch), on ne trouve que la recommandation de rejet de l'objet par les jeunes radicaux.

⁸ Lors des votations finales au Conseil national et au Conseil des Etats concernant « l'arrêté fédéral sur la suppression de l'initiative populaire générale », seule une opposition a été enregistrée http://www.parlament.ch/afs/data/d/rb/d_rb_20060458.html.

⁹ cf. NZZ du 15 septembre 2009: « Silence sur l'ensemble des canaux ».

Profil du vote

L'analyse du profil de vote montre que cet objet a été accepté majoritairement dans quasiment tous les groupes de caractéristiques et segments de la population. Il n'existe pour ainsi dire aucun groupe sociétal qui n'aurait pas soutenu majoritairement la suppression de l'initiative populaire générale. Ainsi, par exemple, tous les sympathisant-es des partis présenté-es dans le *tableau 3.1* ont voté conformément à la recommandation donnée, à savoir «oui».¹⁰ Les différences entre les différents groupes de sympathisant-es sont donc négligeables. Seuls chez les partisans de l'UDC, le soutien se situe au-dessous de 60 pour cent dans notre échantillonnage.

L'autoévaluation concernant le positionnement sur l'axe gauche /droite ne permet guère d'expliquer la décision des votant-es : à gauche comme à droite, cet objet a été majoritairement approuvé. Il en va de même dans tous les groupes d'âge, de profession et de revenu : ils se sont exprimés dans leur grande majorité pour une suppression de l'initiative populaire générale (*cf. tableau 3.2*).

¹⁰ Cela ne signifie toutefois pas qu'ils connaissaient la recommandation de leur parti préféré. En réalité, seuls 5 pour cent des personnes ayant voté «oui» ont indiqué avoir suivi la recommandation de leur parti. Un nombre trois fois plus élevé a qualifié la recommandation du Conseil fédéral (identique à celle des différents partis) comme aide importante à l'orientation de vote.

Tableau 3.1 : abrogation de l'initiative populaire générale – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté « oui »

Caractéristiques/catégories	% OUI ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67.9	390	
Sympathie pour un parti			n.s.
PSS – Parti socialiste suisse	73	73	
PDC – Parti démocrate chrétien	(69)	(45)	
PRD – Parti libéral démocratique	70	60	
UDC – Union démocratique de centre	(57)	(46)	
Les Verts	(75)	(20)	
Sans parti	68	60	
Positionnement sur l'axe gauche / droite			n.s.
Extrême gauche	(68)	(28)	
Gauche	75	97	
Centre	64	127	
Droite	75	68	
Extrême droite	(54)	(48)	
Valeur de référence : égalité de chances aux étrangers			.20**
Pour une égalité des chances	72	127	
Valeurs mixtes	75	134	
Pour une inégalité des chances	55	128	
Confiance envers le gouvernement			.27***
Confiance	76	191	
Méfiance	53	156	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
[©] ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009

Lorsque les variables courantes n'offrent aucune explication, la question s'impose de savoir quels autres facteurs sont responsables du choix de vote. Dès lors que le thème de la votation ne recèle qu'un potentiel limité de conflit et qu'il est en outre peu familier aux votantes, on a recours davantage aux heuristiques, règles de décision simples, susceptibles de remplacer la prise en compte systématique du contenu soumis au vote. La confiance dans le gouvernement, mais aussi la préférence accordée au statut quo, font par exemple partie de ces raccourcis mentaux. La confiance accordée au Conseil fédéral a effectivement eu une influence considérable sur la décision de vote. Quiconque faisait confiance au gouvernement acceptait cet objet à 76 pour cent. Chez les personnes qui font preuve de méfiance envers le gouvernement, cette part ne s'élevait qu'à 53 pour cent. Ce qui laisse supposer que, dans

la situation d'information précaire¹¹ dans laquelle se trouvaient les votant-es, la position du gouvernement¹² était connue et que par conséquent, elle a été traduite dans les urnes.

Tableau 3.2 : Abrogation de l'initiative populaire générale – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté « oui »

Caractéristiques/catégories	% OUI ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67.9	390	
Age			n.s.
18 à 29 ans	(65)	(20)	
30 à 39 ans	(82)	(49)	
40 à 49 ans	71	66	
50 à 59 ans	70	77	
60 à 69 ans	66	99	
70 ans et plus	58	79	
Difficulté du choix			.18**
Plutôt difficile	59	162	
Plutôt facile	76	194	
Revenu			.20*
Moins de 3000 CHF	(43)	(30)	
De 3000 à 5000 CHF	63	78	
De 5000 à 7000 CHF	69	99	
De 7000 à 9000 CHF		64	
De 9000 à 11000 CHF	(71)	(48)	
Plus de 11000 CHF	(82)	(28)	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. [©] ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009			

En outre, dès lors que le degré d'information est faible, on a souvent recours à l'heuristique du statut quo. Cette méthode présente l'avantage qu'aucune connaissance spécifique à l'objet n'est nécessaire à son application. Il en ressort que quiconque est excessivement mal informé préfère le statut quo (connu) à la nouveauté (inconnue). Cependant, peu de choses plaident empiriquement pour une utilisation de l'heuristique du statut quo : ni le niveau d'information propre à l'objet ni la formation n'ont exercé un effet significatif sur le comportement de vote. Bref, les personnes qui ne savaient pas de quoi il s'agissait n'ont pas voté « non » de façon plus significative que les votant-es bien informé-es.

¹¹ L'analyse de la perception du contenu (chap. 3.3) et des motifs du choix (3.4) prouve que le contenu soumis au vote était inconnu d'un nombre notable de votant-es.

¹² Cette supposition s'appuie d'une part sur le résultat de l'analyse des motifs (voir chapitre 3.4) et d'autre part sur le fait que le livret du Conseil fédéral représente une source d'informations que les votantes et votants reçoivent toujours gratuitement en même temps que le matériel de vote.

Perception

Quels sont les contenus qui ont été spontanément liés à l'objet? La réponse quelque peu désillusionnante est la suivante : aucun. Moins de la moitié des votant-es (!) ont été capable de fournir une réponse substantielle à la question relative au thème de l'objet. 46 pour cent ont refusé de répondre à la question du contenu ou ont reconnu ne pas (plus) savoir de quoi il s'agissait. Les déclarations de deux autres pour cent étaient fausses, entre autres qu'on se prononçait sur la suppression générale du droit d'initiative. Finalement quatre pour cent des participant-es se sont exprimé-es de manière tellement générale que l'on ignore si le contenu leur était réellement familier. La connaissance du thème de la votation est bien entendu encore plus dérisoire chez les personnes qui n'ont pas participé au vote : environ quatre réponses sur cinq (83%) sont à classer dans la catégorie « je ne sais pas ».

Seuls 48 pour cent des participant-es ont également réussi à citer des aspects de fond à la question sur le contenu. Ils ont exclusivement mis en relation l'objet avec la suppression de l'initiative populaire générale. Cette répétition ne nécessitait bien sûr pas d'efforts cognitifs trop importants, puisque le titre de l'objet (tout à fait explicite) avait été relevé auparavant par l'intervieweuse/l'intervieweur.

Tableau 3.3 : Abrogation de l'initiative populaire générale – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit au vote (première mention uniquement)

Perception*	Total % (n)	Participant-es % (n)	Non-participant-es % (n)
Suppression /renoncement pour cause de difficultés de mise en œuvre, de non-utilisation	18 (181)	31 (127)	9 (54)
Suppression /renoncement sans indication du motif	9 (95)	17 (68)	4 (25)
Autres, généralités	3 (28)	4 (16)	2 (12)
Indications fausses, méprise	2 (17)	2 (9)	1 (8)
Ne sais pas, trop compliqué, pas de réponse	68 (679)	46 (187)	83 (492)
Total	100 (1000)	100 (407)	100 (591)

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.
© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009

Motifs du choix

Motifs en faveur de l'objet

Interrogé-es sur les raisons ayant incité à voter en faveur de la suppression de l'initiative générale, les sondé-es ont avant tout évoqué l'inapplicabilité de cet instrument démocratique. 41 pour cent des personnes ayant voté « oui » ont cité comme raison première de leur vote l'impossibilité de mettre en pratique ce droit populaire. Suivaient ensuite, dans la liste des motifs le plus fréquemment cités, les recommandations des partis, de la parenté et du

gouvernement (23%). Si l'on prend également en compte les secondes mentions, un tiers des personnes ayant voté « oui » a indiqué avoir suivi des recommandations pour se forger une opinion. Ce qui constitue une valeur record pour les années comprises entre 1998 et 2008. Durant la période incriminée, la part de personnes qui ont explicitement avoué avoir utilisé l'heuristique n'a jamais été aussi élevée que pour la suppression de l'initiative populaire générale.¹³ Le point de vue du Conseil fédéral a servi en tout premier lieu de valeur d'orientation. Un sixième (15%) a indiqué avoir suivi la recommandation du gouvernement sans s'intéresser davantage au contenu de l'objet.¹⁴ A cet égard, la votation de cette année ressemble à celle de 2003 ; d'une manière supérieure à la moyenne, les sondé-es ont également indiqué que les recommandations avaient été déterminantes pour le vote.¹⁵ La thèse selon laquelle les votant-es non informé-es et indécis-es n'ont pris leur décision que peu de temps avant la votation en se basant sur la recommandation du gouvernement, se trouve corroborée par l'analyse du moment du choix : la part d'utilisateurs et d'utilisatrices heuristiques est inférieure à 20 pour cent jusqu'à une semaine avant le dimanche de la votation et grimpe à 32 pour cent durant la dernière semaine. Bref, les recommandations ont été utilisées de manière particulièrement intensive au cours de la dernière semaine.

Un autre tiers (30%) a indiqué des motifs qui n'avaient rien à voir avec le contenu ou qui étaient faux – une nouvelle preuve du désintérêt des votants-es pour le contenu de cet objet.

¹³ Les chiffres pour l'utilisation heuristique sont disponibles pour un total de 79 objets au cours de la période qui s'étend du 29.11.1998 au 7.6.2008. En moyenne, cinq pour cent des participant-es ont indiqué avoir suivi les recommandations de vote.

¹⁴ Parmi les personnes qui s'orientent d'après le point de vue du Conseil fédéral, 76% étaient soit mal, soit moyennement informées, 24% ont obtenu deux points sur l'index de l'information et personne n'était totalement bien informé. Nous en concluons donc que la recommandation du Conseil fédéral a été majoritairement utilisée comme moyen heuristique économique très efficace : elle a servi de substitut à une réflexion sur le contenu de l'objet. Le fait que les votant-es qui accordent fondamentalement leur confiance au gouvernement, mais qui étaient très mal informé-es, aient accepté cet objet à presque 80 pour cent grâce à l'utilisation du livret du Conseil fédéral (dans lequel la position du gouvernement est éminemment présentée) confirme également cette thèse. Chez les personnes faisant confiance au gouvernement sans être bien informées et qui n'ont pas utilisé le livret du Conseil fédéral (et qui, par conséquent, n'étaient probablement guère informées de la position du gouvernement), cette part était plus basse de plus de 20 points pour cent. Cependant, en raison du faible nombre de cas, cette conclusion doit être considérée comme une tendance.

¹⁵ Le nombre de personnes qui ont suivi les recommandations s'élevait à cette époque-là à 20 pour cent, mais onze pour cent avaient qualifié le point de vue du Conseil fédéral comme la plus importante « base » pour la formation de l'opinion. Il est vrai qu'une notable différence existait par rapport à la votation de 2009 : en 2003, plusieurs partis (dont le PS et l'UDC) avaient recommandé de voter « non », recommandation qui n'a pourtant été suivie que par une minorité des partisans (voir Engeli et al : analyse Vox des votations fédérales du 9 février 2003).

Tableau 3.4 : Suppression de l'initiative populaire générale – Motifs des votant-es
(plusieurs réponses possibles)

Motifs cités spontanément	Premières mentions en % (n)	Toutes les mentions en % (n)
Personnes qui ont voté «oui»		
Impossible à appliquer, initiative populaire générale pas utilisée	41 (107)	51 (135)
Recommandations	23 (62)	33 (88)
Effets négatifs (votations trop nombreuses)	1 (4)	4 (12)
Autres	5 (12)	9 (25)
Méprise	1 (2)	2 (6)
Déclarations positives d'ordre général	14 (38)	16 (41)
Ne sais pas	15 (40)	82 (216)
Total	100 (265)	197 (522)
Personnes qui ont voté «non»		
Les droits populaires en vigueur ne doivent pas être supprimés	16 (20)	22 (27)
Le peuple a dit oui en 2003	19 (24)	19 (24)
Autres	8 (10)	13 (16)
Déclarations négatives d'ordre général	15 (18)	21 (26)
Méprise (motifs pour le «oui»)	20 (25)	27 (34)
Recommandation suite à un reportage dans les médias	2 (2)	2 (3)
Ne sais pas	21 (26)	77 (97)
Total	100 (125)	181 (227)
© ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009		

Motifs en défaveur de l'objet

Chez les personnes ayant voté «non», on remarque en particulier le taux élevé de celles qui ont indiqué des motifs «erronés». Un cinquième de celles qui ont rejeté l'objet ont apparemment voté contre leurs véritables intentions. Ce groupe a justifié son rejet à l'aide de raisons qui plaidaient plutôt pour l'acceptation.¹⁶ Par conséquent, si tous les votant-es avaient traduit correctement leur préférence aux urnes, la victoire des partisans aurait été encore plus éclatante. Les motifs de vote n'ayant rien à voir avec le contenu sont encore un peu plus nombreux chez les tenant-es du «non» que chez les partisans de l'objet. 36 pour cent des personnes qui l'ont rejeté n'ont pas confirmé le fait d'avoir pu lier leur choix au contenu de l'objet. Tout cela confirme la supposition déjà énoncée dans le chapitre de la formation de l'opinion, à savoir que les votant-es n'étaient que très mal informé-es sur cet objet.

Lorsque des contenus ont été cités, deux réflexions étaient prédominantes : un nombre considérable d'adversaires de l'objet (19%) ne comprenaient pas pourquoi il fallait voter une nouvelle fois sur l'initiative populaire générale. Ils/elles argumentaient que ce droit

¹⁶ En font partie des déclarations telles que : «l'initiative populaire générale ne peut pas être mise en œuvre» ou «l'initiative populaire générale entraînera des coûts plus importants».

populaire avait été accepté par le peuple en 2003 et que par conséquent, il fallait le mettre en œuvre. Un autre 16 pour cent défendait le point de vue selon lequel un droit populaire accepté – indépendamment de sa possibilité d'utilisation – ne devait pas être supprimé. Etant donné que la démocratie directe est l'une des institutions les plus appréciées par les ayants droit au vote, on est tout de même un peu surpris du faible soutien apporté à cet argument.

Arguments « pour » et « contre »

Le test des arguments permet de tirer deux conclusions fondamentales, décisives pour l'explication du comportement de vote : d'abord les votant-es avaient de la peine à se positionner substantiellement face à tous les arguments. Le nombre de réponses « je ne sais pas » est supérieur à dix pour les quatre déclarations et dépasse même 20 pour deux d'entre eux. Ensuite, les arguments « pour » ont obtenu une majorité (parfois confortable) même chez les adversaires de l'objet. Ce qui indique qu'un nombre considérable des personnes ayant voté « non » ignoraient à quoi correspondait le « oui » et le « non » dans cette votation et que, par conséquent, elles n'ont pas été à même de décider en connaissance de cause.

Table 3.5 : Abrogation de l'initiative populaire générale – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments « pour »		D' accord	Pas d' accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
« L'initiative populaire générale s'est avérée impossible à mettre en œuvre »	Votant-es	73	11	16	76
	Oui	82	5	13	
	Non	54	23	22	
« L'initiative populaire générale n'aurait de toute manière jamais été utilisée, puisqu'on dispose de l'initiative populaire « normale », plus efficace »	Votant-es	66	11	23	71
	Oui	69	10	21	
	Non	60	14	26	
Arguments « contre »		D' accord	Pas d' accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
« Il faut introduire l'initiative populaire générale parce que le peuple en a décidé ainsi en 2003 »	Votant-es	31	47	22	51
	Oui	22	58	20	
	Non	48	25	26	
« Le peuple doit avoir à sa disposition un grand nombre de possibilités d'influencer la politique »	Votant-es	70	19	11	35
	Oui	67	23	10	
	Non	75	12	13	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 73% de tous les votant-es (82% de ceux/celles qui ont voté « oui » ; 54% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« concernant la mise en œuvre »), 11% (5% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 23% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 16% (13% ; 22%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>ⁿ Total des votant-es qui ont répondu = 390 (pondéré).</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre-argument) votent alors effectivement « oui » (resp. non).</p> <p>^o ispz / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 2009</p>					

Position par rapport aux différents arguments :

La déclaration selon laquelle l'initiative populaire générale ne pouvait être appliquée a été nettement soutenue par les partisans de l'objet (82%) ; à quelques détails près, ils ont également été en mesure de motiver leur choix (cohésion de comportement : 76%). Il est vrai que la majorité des adversaires de l'objet étaient également d'avis que ce droit populaire était inadapté. Néanmoins, ils ont voté pour son maintien. Pourquoi ? Si l'on compare les motifs indiqués spontanément par les personnes ayant voté « non » et qui approuvent cette déclaration avec leur groupe de comparaison – les votant-es du camp des « non » qui la désapprouvent – on peut en déduire que ces personnes ont soit voté contre leur intention soit rejeté l'objet¹⁷ par indifférence.

Une image identique se dégage du second argument « pour » selon lequel l'initiative populaire générale n'aurait de toute manière guère été utilisée, puisque l'initiative populaire « normale », plus praticable, est bien plus séduisante pour les dépositaires d'une initiative. Deux tiers des participant-es ont approuvé cette déclaration. Et les différences entre les personnes ayant voté « oui » et « non » sont très faibles : 69 pour cent chez les premiers, 60 pour cent chez les seconds se sont déclarées d'accord avec cet argument.

Le contre argument selon lequel un vote populaire (celui de 2003) ne pouvait pas simplement être abrogé, n'a eu qu'un faible impact : pour une majorité des partisans (58%) cet état de fait ne représente aucun problème insurmontable et parmi les adversaires, une petite moitié (48%) pensait que ce nouveau droit devait – (parfois) indépendamment de sa mise en œuvre pratique¹⁸ – être introduit, puisque le peuple et les cantons l'avaient accepté il y a six ans.

L'argument selon lequel le peuple doit avoir à sa disposition un grand nombre de possibilités d'influencer la politique, s'est révélé largement insignifiant pour la décision de vote. Tant les partisans du « oui » (75%) que les adversaires (67%) ont majoritairement approuvé cette déclaration. Les diverses possibilités d'exercer la démocratie directe ne sont donc pas un sujet de débat. Probablement que l'abrogation de l'initiative populaire générale n'était pas perçue comme une perte de droits démocratiques, puisque celle-ci n'a jamais été appliquée. Par conséquent, l'argument de la diversité n'a guère été mis en rapport avec la question soumise au vote, ce que l'on remarque à la cohésion de comportement, qui se situe largement au-dessous de 50 pour cent.

¹⁷ Les personnes ayant voté « non » (tout comme celles qui ont répondu par « je ne sais pas ») qui étaient d'accord avec cet argument ont très fréquemment justifié leur décision par des déclarations d'ordre général ou ont cité un motif en faveur du « oui ».

¹⁸ Malgré tout 37 pour cent de ceux/celles qui réclamaient une mise en œuvre de l'initiative populaire générale ne croyaient pas du tout qu'elle puisse réellement être mise en œuvre.

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des 11 jours qui ont suivi la votation populaire du 27 septembre 2009. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 55 enquêteurs. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officielles de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1007 personnes, dont 70 pour cent proviennent de Suisse allemande, 24 pour cent de Suisse romande et 6 pour cent de Suisse italienne. Seule une partie de l'enquête a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé à la votation. Le taux de refus s'élève à 67 pour cent ; cela signifie que 33 pour cent des enquêtes prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie. Les écarts dans le domaine des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 2.9 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es (+15%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports entre les votes relevés dans le sondage se situent en-dehors de la marge d'erreur de l'échantillonnage. Ainsi, la part de « oui » déterminée dans l'échantillonnage pour le financement additionnel de l'AI est de 11% supérieure au pourcentage effectif de « oui ». Il en va de même pour la votation concernant le renoncement à l'initiative populaire générale : les personnes qui ont voté « oui » étaient surreprésentées dans l'exemple (+6.9%).

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération est réalisée là où la variable de l'analyse se rapporte chaque fois à ceux/celles qui ont voté « oui » et « non », resp. aux participant-es et non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1007 personnes) donne une marge de confiance de +/-3.1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par ex. pour les 410 participant-es à la présente analyse, cette marge augmente à +/-4.8. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs de l'échantillonnage diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à +/-4.4). La prudence est de mise dans l'inter-

prétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessus de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

¹⁹ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al.: Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 27 septembre 2009, gfs.bern 2009.

P.P.

3001 Berne